

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 V 17** Vœu relatif à la mise en place d'une Charte du développement durable sur la Halle Georges Carpentier pour les grands événements sportifs.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'engagement de la Mairie du 13e sur les questions de développement durable et de protection de l'environnement ;

Considérant que la Mairie du 13e est à l'initiative du premier éco-quartier de la Capitale ;

Considérant que la Mairie du 13e souhaite s'associer à la Charte du Sport pour le développement durable du Comité national olympique et sportif français ;

Considérant l'organisation à la Halle Georges Carpentier de grands événements sportifs nationaux et internationaux qui permettent de sensibiliser de nouveaux publics à ces questions ;

Considérant que les manifestations sportives peuvent réduire notablement leur impact environnemental, par exemple en informant les participants des transports en communs, des possibilités de covoiturage et des stations Vélib' à leur disposition, en remplaçant les gobelets aux buvettes par des verres en plastiques réutilisables consignés et enfin en instaurant le tri sélectif sur les sites sportifs grâce à une signalétique claire ;

Sur la proposition de M. Jérôme COUMET, Mme Marie-Annick BARTHE et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

- que soit appliquée à chacun des grands événements sportifs, organisés à la Halle Georges Carpentier, la Charte du développement durable expérimentée lors de la Coupe du monde de tennis de table qui s'y est déroulée du 10 au 13 novembre 2011, dans la mesure du possible et selon un calendrier à fixer.